

La première moitié du second trimestre 2020 est marquée par le confinement généralisé visant à freiner l'épidémie Covid-19, qui a été instauré entre le 17 mars et le 10 mai. Cette mesure s'est traduite par une dégradation économique d'ampleur affectant la masse salariale versée sur plus de la moitié du trimestre. Celle-ci recule très fortement sur le trimestre : - 15,8 % par rapport au premier trimestre, qui était lui-même en baisse de 2,8 %, et - 16,8 % sur un an.

La baisse enregistrée ce trimestre résulte principalement de la nette diminution (- 12,7 %) du salaire moyen par tête (SMPT), en lien avec le recours accru au chômage partiel et aux arrêts maladies dont l'accès a été facilité par les pouvoirs publics afin de préserver l'emploi. En effet, le recours à ces dispositifs conduit à substituer aux salaires des indemnités non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Sur un an, le SMPT diminue de 14,2 %. En comparaison, les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages progressent de 0,2 % ce trimestre et sont en légère baisse (- 0,1 %) sur un an. L'évolution du SMPT, qui donne une vision des salaires soumis à cotisations versés par les entreprises, ne reflète toutefois pas l'évolution des rémunérations perçues par les salariés.

Les effectifs salariés du secteur privé pâtissent également du ralentissement économique. Les effectifs moyens trimestriels diminuent ainsi de 3,0 % par rapport au premier trimestre (après - 0,2 %). Ceux mesurés en fin de trimestre, plus particulièrement suivis dans cette publication, sont en recul de 0,9 % sur le trimestre (- 160 000 postes, après - 2,5 % au premier trimestre, et de 2,7 % sur un an (- 499 000 postes). Cette baisse concerne principalement les contrats les plus précaires, en particulier les contrats à durée déterminée et notamment saisonniers. En revanche, les effectifs intérimaires, en forte baisse fin mars, se redressent nettement à partir de la mi-mai et présentent un fort dynamisme sur le trimestre (+ 23,0 % après - 40,4 %). Ainsi, hors intérimaires, la diminution des effectifs salariés s'accroît sensiblement (- 1,5 % sur le trimestre après - 0,9 %).

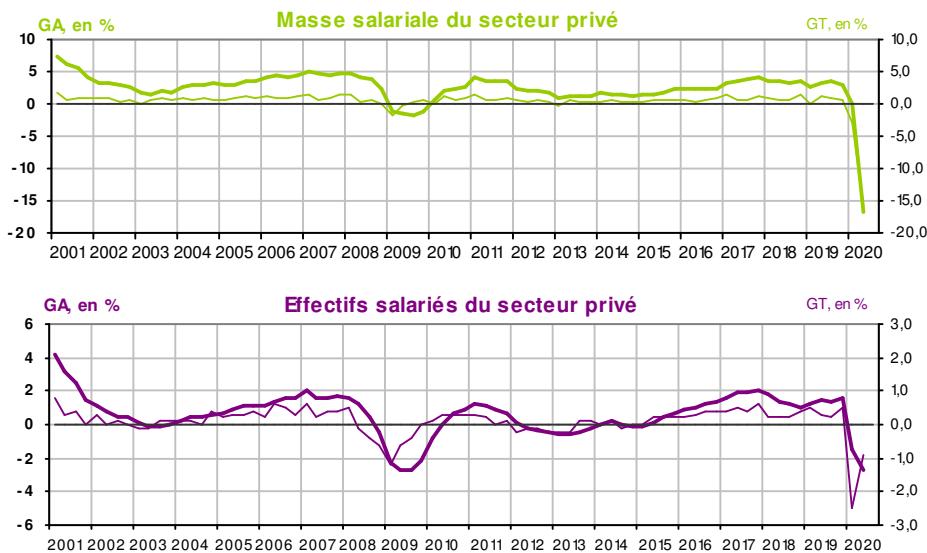
Les effectifs salariés de l'industrie se contractent de 0,9 % sur le trimestre (- 27 400 postes) et de 1,2 % sur un an (- 37 400 postes).

Dans la construction, les effectifs salariés se stabilisent ce trimestre et demeurent en hausse sur un an (+ 19 700 postes).

Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés diminuent de 1,8 % (- 240 700 postes). Sur un an, ils se contractent également (- 2,0 %, soit - 266 300 postes). Les secteurs de l'hébergement - restauration et des arts et spectacles, très concernés par les mesures de confinement, sont les plus durement touchés par la crise (respectivement - 7,5 % et - 8,1 %).

## LA MASSE SALARIALE ET LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2020

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : Masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au deuxième trimestre 2020 <sup>(a)</sup>

	En niveau 2020 T2	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 2e trimestre 2020 (en %)
		2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	
<b>L</b> Masse salariale (en Md€)	123,4	1,2	1,0	0,7	-2,8	-15,8	-16,8
	124,7 <sup>(b)</sup>	-0,3 <sup>(b)</sup>	1,0 <sup>(b)</sup>	0,7 <sup>(b)</sup>	-2,5 <sup>(b)</sup>	-15,2 <sup>(b)</sup>	-16,0 <sup>(b)</sup>
<b>L</b> Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	18,2	0,3	0,2	0,5	-2,5	-0,9	-2,7
Effectifs salariés moyens (en millions)	18,2	0,4	0,3	0,4	-0,2	-3,0	-2,5
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	2 275	0,8	0,7	0,3	-2,7	-12,7	-14,2
	2 298 <sup>(b)</sup>	-0,7 <sup>(b)</sup>	0,7 <sup>(b)</sup>	0,3 <sup>(b)</sup>	-2,4 <sup>(b)</sup>	-12,0 <sup>(b)</sup>	-13,3 <sup>(b)</sup>
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		0,7	-0,1	0,3	-0,5	0,2	-0,1

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee (indice des prix) ; Dares (effectifs intérimaires)

(a) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré 4).

(b) y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales (encadré 3).

**L** Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (encadré 4).

**AVERTISSEMENT.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 4). Par ailleurs, les assiettes déclarées peuvent faire l'objet de régularisations dans des déclarations ultérieures. La mise en œuvre des mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise Covid-19 pourrait conduire à un recours accru à ces régularisations et donc à des révisions des indicateurs publiés dans le présent document.

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT\* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale <b>L</b>							Effectifs salariés <b>L</b>									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€) GA	
		GT		GA					sur 3 mois		sur 1 an	GT			GA						
	2020 T2	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2	2020 T2	
Industrie	25,0	0,7	0,4	0,4	-1,2	-12,9	-13,3	2 982	-10,7	-27,4	-37,5	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,9	-1,2	-1,1	-12,0	-12,4	2 791
Construction	8,3	1,7	1,8	0,9	-7,5	-13,9	-18,2	1 470	-3,5	0,0	19,7	0,6	0,8	0,8	-0,2	0,0	1,4	-7,8	-13,1	-18,9	1 891
Tertiaire	90,1	1,2	1,0	0,7	-2,8	-16,7	-17,6	13 743	-463,7	-132,6	-481,6	0,3	0,2	0,6	-3,2	-1,0	-3,4	-2,6	-12,9	-14,3	2 202
Tertiaire hors intérimaires	87,2	1,4	1,1	0,7	-2,6	-15,7	-16,3	13 165	-145,1	-240,7	-266,3	0,4	0,2	0,6	-1,1	-1,8	-2,0	-2,7	-13,3	-14,7	2 210
Intérimaires	2,9	-1,0	-0,6	0,3	-7,6	-39,6	-44,3	578	-318,6	108,1	-215,3	-0,3	-0,3	-0,3	-40,4	23,0	-27,1	-0,8	-7,7	-8,1	2 005
<b>Total</b>	<b>123,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-15,8</b>	<b>-16,8</b>	<b>18 195</b>	<b>-478,0</b>	<b>-160,0</b>	<b>-499,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,7</b>	<b>-12,7</b>	<b>-14,2</b>	<b>2 275</b>
Total hors intérimaires	120,5	1,2	1,0	0,7	-2,7	-15,0	-15,8	17 618	-159,4	-268,1	-284,0	0,3	0,2	0,6	-0,9	-1,5	-1,6	-2,8	-13,0	-14,6	2 282

\* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**Le confinement sur près de la moitié du trimestre a de très lourdes conséquences sur la masse salariale et l'emploi**

Le deuxième trimestre 2020 est marqué par la prolongation des mesures de confinement mises en œuvre le 17 mars afin de limiter la propagation du virus Covid-19. Celles-ci se sont en particulier traduites par une restriction importante des déplacements et par des fermetures administratives d'établissements jusqu'au 11 mai, voire au-delà dans certains secteurs et zones géographiques. Ces mesures ont conduit à enregistrer sur le trimestre la plus grande récession jamais observée en temps de paix. Malgré le redémarrage progressif de l'activité à compter de la mi-mai, l'emploi mesuré à la fin du mois de juin demeure sensiblement en dessous de son niveau de fin mars, hormis pour l'intérim.

A la gestion de la crise sanitaire s'est ainsi ajoutée la gestion de la crise économique qui en découle. Des mesures

exceptionnelles ont été prises dans le but de préserver l'emploi. Le recours au dispositif d'activité partielle (dit « chômage partiel ») a notamment été encouragé dans tous les cas où l'exercice du télétravail ne s'avérait pas possible. De même, des arrêts maladie ont été accordés en cas de garde d'enfant ou en cas de d'exposition ou de vulnérabilité au virus.

La dynamique conjoncturelle des effectifs salariés et de la masse salariale reflète ainsi naturellement le choix qui a été fait de la sauvegarde de l'emploi via un dispositif qui réduit, de fait, l'assiette des cotisations sociales. En effet, alors que les salariés couverts par des indemnités de chômage partiel ou des indemnités journalières maladie restent comptabilisés dans les effectifs, leur revenu habituellement soumis à cotisations sociales est basculé vers un revenu de remplacement

uniquement assujéti à la CSG et à la CRDS et donc non comptabilisé dans la masse salariale suivie dans cette publication, à savoir l'assiette déplafonnée des cotisations sociales. Le salaire moyen par tête (SMPT) – rapport entre cette assiette et les effectifs – diminue donc mécaniquement sur cette période, indépendamment du niveau des indemnités de chômage partiel.

Ces mesures de protection de l'emploi n'ont pas empêché une baisse sensible du niveau des effectifs salariés dès la fin du premier trimestre dans un grand nombre de secteurs. Les contrats les plus concernés par cette diminution sont les CDD, notamment saisonniers, qui pâtissent de la forte baisse des embauches (cf. Acooss Stat n°308). A contrario, l'intérim rebondit fortement après la chute historique enregistrée au premier trimestre.

**La masse salariale en net recul au deuxième trimestre 2020**

La masse salariale versée par les entreprises est en net recul ce trimestre. Elle chute de 15,8 % après avoir déjà baissé de 2,8 % le trimestre précédent. C'est la première fois que la masse salariale diminue deux trimestres consécutifs depuis les deux premiers trimestres 2009, durant lesquels elle avait alors reculé respectivement de 1,9 % et 0,2 %.

Cette contraction résulte en grande partie de la baisse du salaire moyen par tête : - 12,7 % ce trimestre, après une baisse de 2,7 % au trimestre précédent. Cette forte diminution est en particulier liée au recours accru au chômage partiel. Au deuxième trimestre 2020, plus de 14 milliards d'euros

d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés (dont plus de 12 milliards d'euros sur les seuls mois d'avril et de mai). Ce montant représente 10,4 % de la masse salariale<sup>1</sup> versée au deuxième trimestre 2020 (après 1,8 % au premier trimestre 2020 et 0,1 % au quatrième trimestre 2019).

Sur un an, le SMPT est en retrait de 14,2 %. En comparaison, les prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages augmente de 0,2 % sur le trimestre et diminuent de 0,1 % sur un an.

Les effectifs moyens trimestriels, qui constituent avec le SMPT les sources de l'évolution de la masse salariale du

trimestre, diminuent de 3,0 %. Au premier trimestre, ils avaient enregistré une baisse modérée de 0,2 %, compte tenu de la concentration du confinement sur les deux dernières semaines du trimestre.

A contrario, les effectifs salariés dénombrés en fin de trimestre, qui avaient diminué de 2,5 % au premier trimestre (- 478 000 postes) sous l'effet de la mise en œuvre du confinement sur la fin de la période, enregistrent une contraction plus mesurée au deuxième trimestre : - 0,9 %, soit 160 000 postes détruits. Néanmoins, hors intérimaires, la baisse des effectifs salariés s'accroît : - 1,5 % sur le trimestre, après - 0,9 %. 268 100 postes hors intérimaires sont ainsi détruits ce trimestre tandis que

<sup>1</sup> Ce ratio correspond au rapport entre l'assiette du chômage partiel et la somme de l'assiette déplafonnée et de celle du chômage partiel. Il donne lieu à un suivi mensuel dans le Baromètre économique publié par l'Acooss.

108 100 postes sont créés dans l'intérim. Sur un an, les effectifs salariés diminuent de 2,7 %, soit - 499 300 postes. Hors intérimaires, ils décroissent de 1,6 % (- 284 000 postes) sur un an.

Au deuxième trimestre 2020, les effectifs salariés de l'industrie baissent de 0,9 % (graphique 2 et tableau 2), portant à -1,2 % la baisse sur un an. La masse salariale du secteur se contracte de 12,9 % au deuxième trimestre et de 13,3 % sur un an.

Les effectifs du secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2) sont stables ce

trimestre (après - 0,2 %) et s'accroissent de 1,4 % sur un an (+ 19 700 postes). La masse salariale se contracte fortement ce trimestre, sous l'effet des mesures de chômage partiel (- 13,9 % après - 7,5 %). Sur un an elle diminue de 18,2 %.

Dans le tertiaire hors intérimaires (graphique 5 et tableau 2), les effectifs salariés baissent de 1,8 % ce trimestre (- 240 700 postes). Sur un an, ils diminuent de 2,0 % (- 266 300 postes). La masse salariale baisse de 15,7 % ce trimestre et de 16,3 % sur un an.

Les effectifs intérimaires rebondissent au deuxième trimestre 2020 (+ 23,0 %, soit

+ 108 100 postes) après une chute de 40,4 % au premier trimestre. Sur un an, la baisse est néanmoins de 27,1 %. La masse salariale du secteur se contracte de 39,6 % sur le trimestre. Les évolutions très divergentes de la masse salariale et des effectifs dans ce secteur s'explique par le fait que la masse salariale est calculée sur l'ensemble du trimestre, qui inclut un mois et demi de confinement tandis que les effectifs sont ceux de la fin du trimestre pour lequel l'activité est supérieure à celle qui prévalait pendant le confinement. Sur un an, la masse salariale diminue de 44,3 %.

### La baisse des effectifs salariés s'accroît dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale se replie de 12,9 % au deuxième trimestre (après - 1,2 % au trimestre précédent) et de 13,3 % sur un an.

Les effectifs salariés de l'industrie reculent de 0,9 % au deuxième trimestre, ce qui représente 27 400 destructions nettes de postes. Sur un an, ils se contractent de 1,2 % (- 37 500 postes).

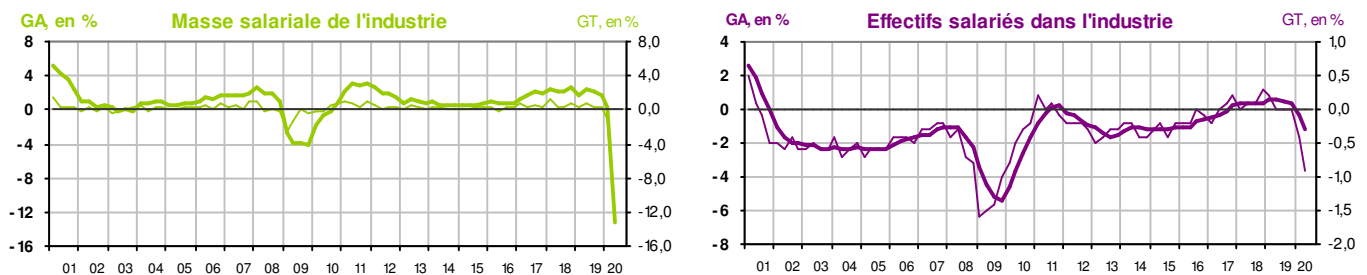
Tandis qu'ils sont stables dans les industries extractives (après - 0,2 % au trimestre précédent), les effectifs salariés sont orientés à la baisse dans l'ensemble des autres secteurs.

Les pertes sont modérées dans l'industrie pharmaceutique (- 0,2 %, soit - 200 postes), chimique (- 0,3 %, soit - 400 postes) ainsi que la production et

distribution d'électricité et gaz (- 0,3 %, soit - 500 postes, tableau 3).

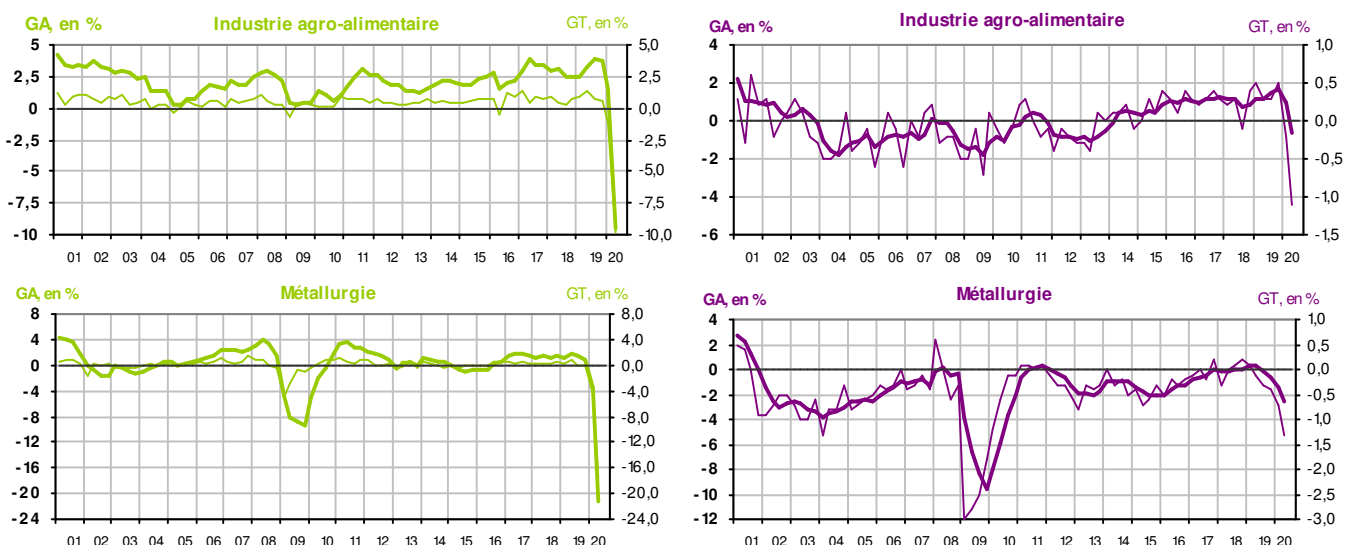
Les effectifs se contractent de manière plus marquée dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 0,6 %, soit - 800 postes), les autres industries manufacturières (- 0,7 %, soit - 2 000 postes), l'industrie des plastiques (- 0,8 %, soit - 2 100

Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Acooss-Urssaf

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels



Source : Acooss-Urssaf

postes), la fabrication de machines et équipements (- 0,9 %, soit - 1 500 postes) et la production et distribution d'eau (- 0,9 %, soit - 1 400 postes).

Les pertes sont les plus élevées dans l'industrie du bois-papier (- 1,0 %), la fabrication de matériel de transport (- 1,0 %), l'industrie agro-alimentaire (- 1,1 %), l'industrie textile (- 1,1 %), la métallurgie (- 1,3 %), la fabrication d'équipements

électriques (- 1,3 %), qui totalisent 18 500 destructions nettes.

Dans l'industrie, le salaire moyen par tête baisse de 12,0 % sur le trimestre et de 12,4 % sur un an.

### Stabilité dans la construction

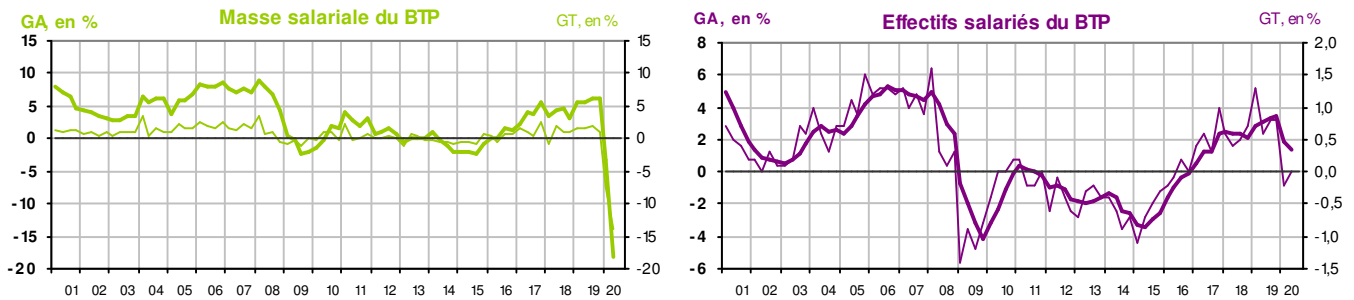
Dans le secteur de la construction, la masse salariale diminue de 13,9 % ce trimestre, après -7,5 % au premier trimestre. Cette forte baisse s'explique toujours par le recours massif du secteur au chômage partiel à partir de mi-mars. Sur un an, la contraction de la masse salariale est de 18,2 %.

Les effectifs salariés se stabilisent au deuxième trimestre, après -0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,4 % (+ 19 700 postes).

Dans la construction de bâtiments et dans les travaux de construction spécialisés, les effectifs sont stables après une baisse modérée au trimestre précédent

(respectivement de - 0,9 % et - 0,2 %). Le génie civil reste orienté à la hausse : ses effectifs croissent de 0,2 % (comme au trimestre précédent), soit 400 créations nettes sur le trimestre. Le salaire moyen par tête décroît ce trimestre de 13,1 % après - 1,1 % du trimestre précédent. Sur un an, la baisse s'établit à - 18,9 %.

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

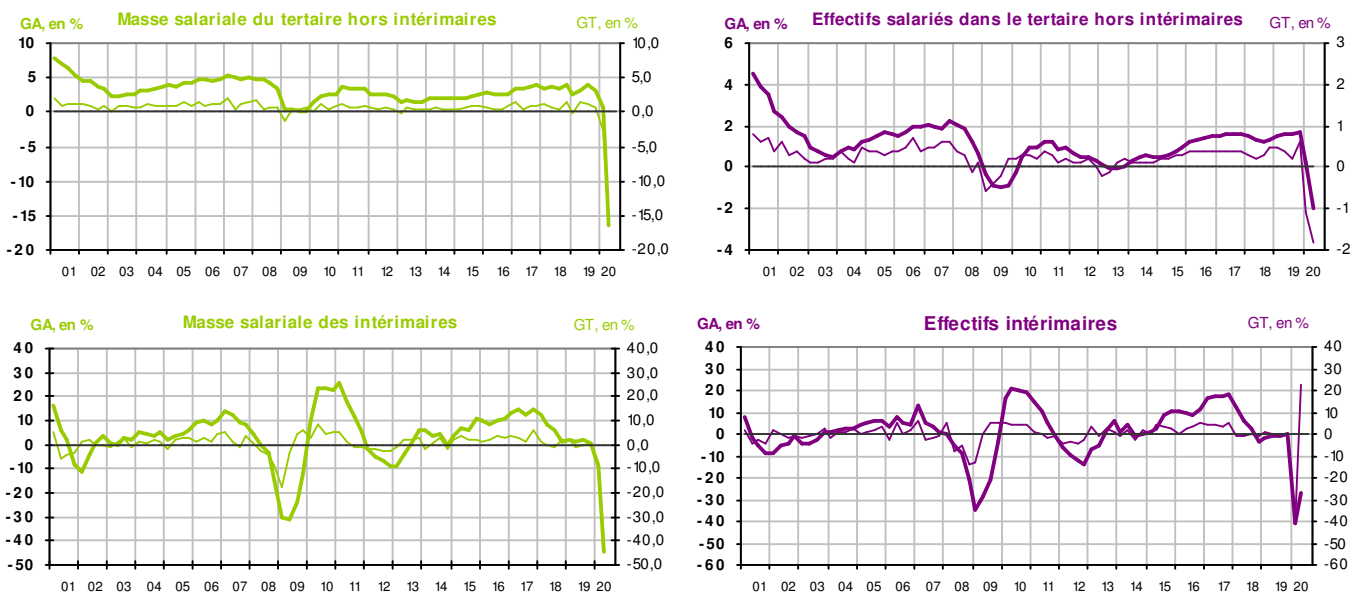
### Les effectifs salariés baissent sensiblement dans le tertiaire hors intérim et rebondissent sur le champ des intérimaires

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérimaires diminue très fortement ce trimestre (- 15,7 % après + 2,6 % au

premier trimestre 2020), conséquence du fort recours au chômage partiel sur le trimestre. Elle se contracte de 16,3 %

sur un an. Celle du secteur intérimaire chute de 39,6 % au deuxième trimestre après la baisse de 7,6 % au trimestre

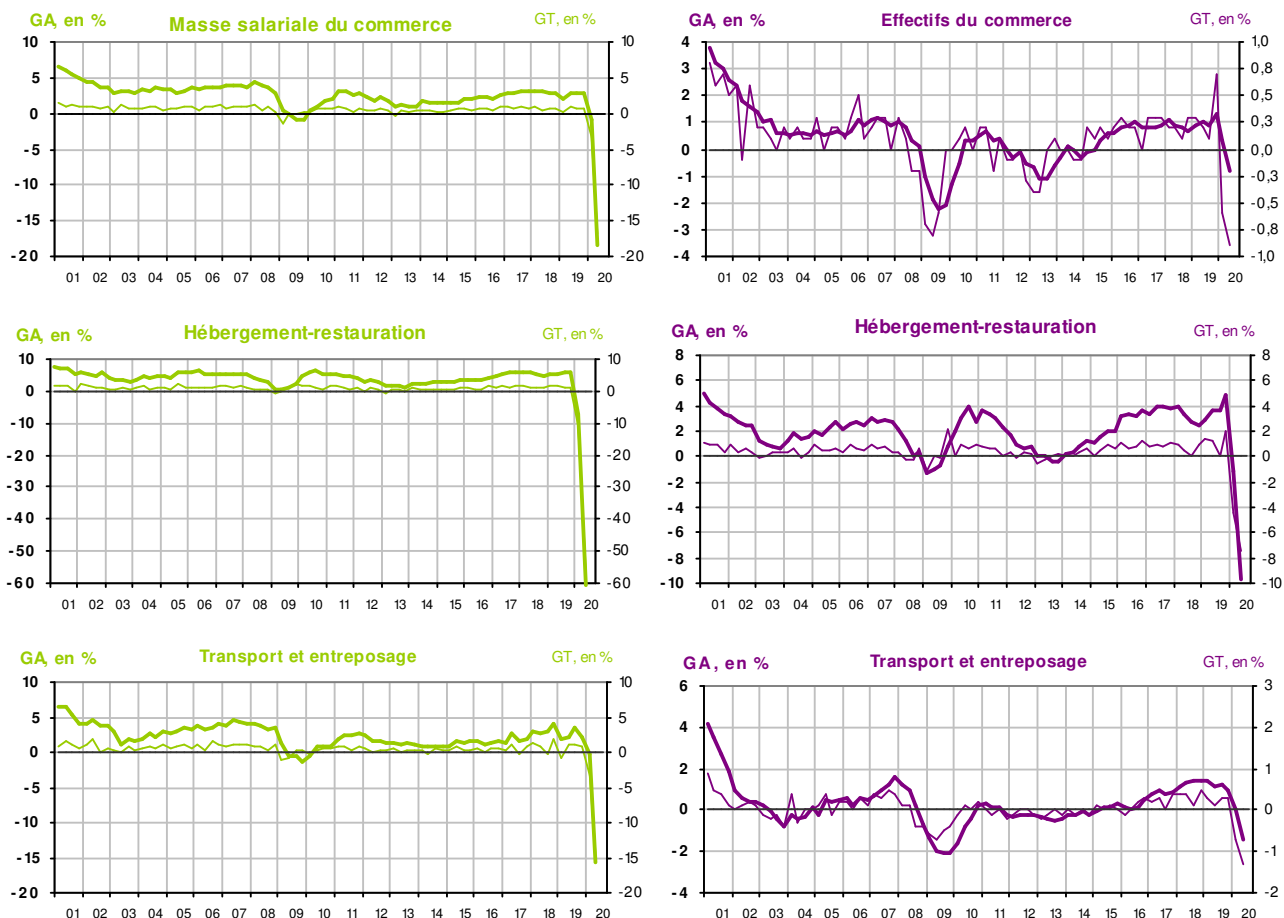
Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur tertiaire



Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)



Graphique 6 : Évolution de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

précédent. Sur un an, elle s'effondre de 44,3 %.

Au total, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertiaire se contracte de 16,7 % ce trimestre (après -2,8 %) et de 17,6 % sur un an.

Au deuxième trimestre 2020, les effectifs salariés du tertiaire hors intérimaires baissent de 1,8 % (-240 700 postes), après -1,1 % au trimestre précédent. Sur un an, la contraction est plus accentuée : -2,0 % soit -266 300 postes.

Les effectifs intérimaires rebondissent très fortement ce trimestre (+23,0 %, soit +108 100 postes), après l'effondrement du trimestre précédent (-40,4 %). Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture : lorsque les perspectives se dégradent, les entreprises se séparent en priorité de leurs intérimaires, et lorsqu'elles s'améliorent, les firmes embauchent d'abord cette

catégorie de travailleurs. Sur un an, la tendance reste néanmoins nettement orientée à la baisse : -27,1 % soit -215 300 postes.

Au total, sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi salarié diminue de 1,0 % au deuxième trimestre 2020, soit une baisse de 132 600 postes, et de 3,4 % sur un an, soit une perte de 481 600 postes.

Les effectifs du secteur hébergement-restauration poursuivent leur contraction marquée : -7,5 % ce trimestre, après -4,4 %. La baisse concerne essentiellement les CDD, notamment saisonniers, en lien avec l'anticipation d'une saison touristique morose, alors que les CDI restent préservés par la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle. Le recul ce trimestre concerne davantage l'hébergement (-12,3 % après -5,8 %) que la restauration (-6,1 % après -4,0 %). Sur un an, les effectifs du secteur baissent de 9,7 % (soit -112 200

postes) et de 16,8 % dans le seul hébergement. La masse salariale s'effondre (-56,9 % après -10,8 %), sous l'effet du recours massif au chômage partiel, l'activité ayant été nulle près de la moitié du trimestre et n'ayant redémarré que progressivement ensuite. La part du chômage partiel dans la masse salariale représente d'ailleurs 44,6 % ce trimestre, après 6,6 % au premier trimestre.

Dans le commerce, les effectifs salariés diminuent de 0,9 % ce trimestre (-28 200 postes), après -0,6 % au trimestre précédent. Cette baisse concerne aussi bien le commerce de détail (-0,9 %, après -0,8 %), le commerce de gros (-1,2 %, après -0,4 %) que le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (-0,6 % après -0,3 %). Sur un an, 24 900 postes (-0,8 %) ont été détruits dans ce secteur. La masse salariale diminue de 16,8 % ce trimestre, après une baisse de 3,2 % au trimestre précédent et se contracte de 18,4 % sur un an.

Tableau 3 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT\* par secteur détaillé d'activité

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale $L^{(*)}$								Effectifs salariés $L^{(*)}$									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage							Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)
		GT				GA				sur 3 mois		sur 1 an		GT			GA					
	2020 T2	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T2	
BZ Industries extractives	0,2	2,3	-1,5	1,8	-3,7	-5,9	-9,1	20,9	0,0	0,0	-0,2	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2	0,0	-0,7	-3,4	-5,4	-8,0	2 907	
CA Industries agro-alimentaires	3,4	1,3	0,8	0,6	-1,1	-9,9	-9,6	510,2	-1,2	-5,8	-3,0	0,3	0,3	0,5	-0,2	-1,1	-0,6	-1,3	-8,6	-9,2	2 210	
CB Habillement, textile et cuir	0,6	0,9	0,6	0,6	-3,2	-16,8	-18,5	101,4	-1,1	-1,1	-1,6	0,2	0,3	0,2	-1,0	-1,1	-1,6	-3,1	-15,5	-17,6	2 112	
CC Bois et papier	1,2	-0,5	0,2	-0,4	-3,2	-3,7	-7,0	160,2	-0,8	-1,6	-3,8	-0,8	-0,6	-0,3	-0,5	-1,0	-2,3	-3,0	-2,3	-4,4	2 600	
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	0,0	-0,4	-0,2	-0,9	0,0	-1,5	9,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,4	0,1	-0,3	-0,6	-1,2	-0,9	0,7	-0,4	4 879	
CE Industrie chimique	1,6	0,6	0,5	-0,2	1,6	-6,7	-4,9	140,9	-0,1	-0,4	0,1	0,2	0,4	0,0	-0,1	-0,3	0,0	1,6	-6,5	-5,2	3 723	
CF Industrie pharmaceutique	1,0	1,2	0,4	0,3	3,2	-2,8	1,0	78,8	0,4	-0,2	0,4	0,4	0,4	-0,1	0,5	-0,2	0,5	3,2	-3,2	0,2	4 138	
CG Industrie des plastiques ...	1,9	0,7	-0,1	-0,1	-2,7	-16,8	-19,1	252,0	-1,6	-2,1	-5,6	-0,2	-0,3	-0,5	-0,6	-0,8	-2,2	-2,4	-15,7	-17,4	2 481	
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	2,6	1,0	-0,2	0,0	-4,3	-17,5	-21,2	371,7	-2,6	-5,0	-10,1	-0,1	-0,3	-0,4	-0,7	-1,3	-2,6	-4,0	-16,3	-19,3	2 343	
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	1,4	0,7	0,4	0,9	0,5	-9,4	-7,7	125,8	-0,4	-0,8	-1,0	0,2	0,1	0,0	-0,3	-0,6	-0,8	0,6	-9,0	-7,5	3 801	
CJ Fabrication d'équipements élec.	0,9	0,8	-0,2	0,4	0,6	-14,0	-13,2	103,2	-0,5	-1,4	-2,4	0,0	-0,2	-0,4	-0,4	-1,3	-2,3	0,9	-12,9	-11,7	3 052	
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,5	0,5	0,3	0,3	-1,6	-14,1	-14,9	171,4	-1,4	-1,5	-2,6	0,1	0,1	0,1	-0,8	-0,9	-1,5	-1,5	-13,0	-13,9	2 908	
CL Fabrication de matériels de transport	3,2	0,8	0,5	0,6	-0,3	-22,6	-21,9	351,7	-0,3	-3,6	-3,9	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-1,0	-1,1	-0,2	-22,1	-21,5	3 020	
29- Industrie automobile	1,3	0,5	-0,1	0,4	-1,7	-31,6	-32,6	186,5	-0,9	-2,4	-5,6	-0,5	-0,3	-0,8	-0,5	-1,3	-2,9	-1,2	-30,7	-30,6	2 356	
30- Fab. autres matériels de transport	1,9	1,1	1,1	0,8	1,0	-14,6	-12,2	165,2	0,7	-1,2	1,8	0,8	0,6	0,8	0,4	-0,7	1,1	0,5	-14,8	-14,0	3 767	
CM Autres industries manufacturières...	2,0	1,1	0,8	0,7	-3,3	-16,4	-18,0	268,5	-1,3	-2,0	-1,9	0,1	0,3	0,2	-0,5	-0,7	-0,7	-3,3	-15,4	-17,4	2 482	
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,2	-1,3	0,5	0,1	0,9	-1,3	0,1	165,3	-0,2	-0,5	-1,0	-0,3	-0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,6	0,9	-0,9	0,9	4 361	
EZ Production et distribution d'eau ...	1,1	0,7	0,4	0,9	0,4	-12,1	-10,6	151,1	0,4	-1,4	-0,6	0,3	0,0	0,3	0,2	-0,9	-0,4	0,2	-11,6	-10,6	2 488	
FZ Construction	8,3	1,7	1,8	0,9	-7,5	-13,9	-18,2	1 470,3	-3,5	0,0	19,7	0,6	0,8	0,8	-0,2	0,0	1,4	-7,8	-13,1	-18,9	1 891	
41- Construction de bâtiments	1,1	1,1	1,5	-0,1	-4,8	-14,2	-17,3	153,1	-1,3	0,0	0,0	0,3	0,7	0,2	-0,9	0,0	0,0	-4,8	-13,1	-17,0	2 387	
42- Génie civil	1,2	1,2	2,0	1,1	-5,0	-13,2	-15,0	175,9	0,3	0,4	4,0	0,9	1,0	0,9	0,2	0,2	2,3	-5,5	-13,5	-17,3	2 276	
43- Travaux de construction spécialisés	6,0	1,9	1,9	1,1	-8,4	-14,0	-18,9	1 141,3	-2,5	-0,4	15,7	0,6	0,7	0,9	-0,2	0,0	1,4	-8,8	-13,1	-19,6	1 765	
GZ Commerce, réparation auto moto	18,7	1,1	0,7	0,7	-3,2	-16,8	-18,4	3 065,2	-19,5	-28,2	-24,9	0,2	0,1	0,7	-0,6	-0,9	-0,8	-3,4	-15,4	-17,6	2 040	
45- Commerce et réparation auto moto	2,2	1,3	1,1	0,8	-5,8	-24,9	-27,9	385,4	-1,1	-2,2	1,0	0,3	0,7	0,4	-0,3	-0,6	0,3	-6,0	-24,0	-27,9	1 869	
46- Commerce de gros, hors auto moto	7,9	1,5	0,7	0,6	-2,4	-14,9	-15,9	930,3	-4,0	-10,8	-11,0	0,2	0,0	0,5	-0,4	-1,2	-1,2	-2,5	-13,9	-15,2	2 835	
47- Commerce de détail, hors auto moto	8,6	0,7	0,5	0,7	-3,1	-16,2	-17,9	1 749,5	-14,4	-15,2	-14,9	0,2	0,0	0,8	-0,8	-0,9	-0,8	-3,4	-14,6	-17,0	1 653	
HZ Transports et entreposage	9,4	1,2	1,1	0,7	-3,3	-14,3	-15,6	1 394,8	-9,7	-18,1	-19,8	0,1	0,3	0,3	-0,7	-1,3	-1,4	-3,3	-12,8	-14,5	2 252	
IZ Hébergement et restauration	2,5	1,6	1,3	1,3	-10,8	-56,6	-60,3	1 045,6	-51,6	-84,4	-112,2	1,3	0,0	2,0	-4,4	-7,5	-9,7	-11,0	-51,4	-56,4	789	
55- Hébergement	0,6	1,0	1,1	0,3	-7,2	-60,6	-62,9	215,8	-15,2	-30,2	-43,6	0,8	0,1	0,6	-5,8	-12,3	-16,8	-6,6	-53,5	-56,3	932	
56- Restauration	1,9	1,7	1,3	1,6	-12,0	-55,1	-59,3	829,8	-36,4	-54,3	-68,6	1,4	0,0	2,5	-4,0	-6,1	-7,6	-12,5	-50,4	-56,2	751	
JA Edition et audiovisuel	2,3	1,1	0,8	-0,1	-0,5	-15,6	-15,4	213,7	-4,4	-2,8	-7,3	0,2	0,5	-0,5	-2,0	-1,3	-3,3	0,1	-12,3	-11,9	3 641	
JB Télécommunications	1,3	0,2	-0,1	-0,1	0,0	-5,1	-5,3	121,9	-1,1	-2,3	-3,9	-1,7	-0,5	0,1	-0,9	-1,9	-3,1	0,1	-2,6	-1,4	3 628	
JC Activités informatiques	5,3	1,8	2,0	2,0	-0,1	-8,0	-4,5	470,6	1,8	-2,5	11,1	1,1	1,4	1,1	0,4	-0,5	2,4	-0,8	-8,1	-7,5	3 748	
KZ Activités financières et d'assurance	9,6	2,1	1,1	-0,9	1,3	-4,8	-3,4	755,8	-2,5	-5,8	-7,2	0,1	0,0	0,1	-0,3	-0,8	-0,9	1,2	-3,9	-2,6	4 214	
LZ Activités immobilières	1,9	1,1	0,9	1,3	-2,0	-12,5	-12,4	249,5	-1,8	-2,9	-4,6	-0,3	-0,3	0,3	-0,7	-1,2	-1,8	-2,1	-10,6	-10,4	2 518	
MA Activités juridiques, de conseil ...	11,0	1,9	2,1	1,9	-2,2	-12,1	-10,6	1 084,7	4,1	-10,5	12,1	0,6	1,1	0,6	0,4	-1,0	1,1	-2,6	-11,8	-12,1	3 365	
MB Recherche et développement	1,3	1,6	0,5	-0,1	0,8	-2,9	-1,7	101,6	0,2	-0,1	0,7	0,6	0,3	0,3	0,2	-0,1	0,7	0,7	-3,3	-2,9	4 229	
MC Autres activités scientifiques et tech.	1,5	2,2	1,0	0,3	-3,0	-18,9	-20,2	202,3	-2,3	-2,8	-4,2	0,3	0,3	0,2	-1,1	-1,4	-2,0	-2,9	-16,4	-18,2	2 500	
NZ Activités de services administratifs ...	9,2	0,5	0,3	0,6	-4,3	-26,3	-28,9	1 945,2	-342,5	85,2	-248,4	0,3	0,1	0,3	-15,5	4,6	-11,3	-4,3	-24,1	-27,4	2 253	
OZ Administration publique	1,6	0,6	-0,3	-0,1	1,2	-2,7	-2,0	186,3	0,0	-3,3	-3,2	0,7	-0,2	0,2	0,0	-1,7	-1,7	1,1	-2,0	-1,6	2 845	
PZ Enseignement	1,7	0,4	0,7	0,4	-2,4	-16,1	-17,2	343,4	-3,7	-8,0	-12,1	-0,2	0,2	-0,3	-1,0	-2,3	-3,4	-2,1	-13,0	-13,8	1 652	
QA Activités pour la santé humaine	3,7	0,9	0,7	0,6	-1,0	-8,9	-8,7	579,1	-2,4	0,1	0,2	0,1	0,0	0,5	-0,4	0,0	0,0	-1,2	-8,0	-8,1	2 172	
QB Action sociale et héberg. médico-social	5,8	0,7	1,0	0,7	-1,2	-6,8	-6,4	1 248,2	-1,9	-11,4	-2,2	0,3	0,0	0,9	-0,2	-0,9	-0,2	-1,6	-5,9	-6,5	1 557	
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,0	1,9	2,9	0,5	-8,5	-48,1	-50,9	258,4	-16,6	-22,7	-35,7	0,6	0,6	0,7	-5,6	-8,1	-12,1	-7,9	-40,7	-44,2	1 294	
SZ Autres activités de services	2,2	0,7	0,7	0,6	-5,9	-18,8	-22,5	476,6	-9,7	-12,0	-20,0	-0,2	0,2	0,2	-1,9	-2,4	-4,0	-5,7	-14,7	-18,5	1 534	
<b>Total</b>	<b>123,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-15,8</b>	<b>-16,8</b>	<b>18 195,4</b>	<b>-478,0</b>	<b>-160,0</b>	<b>-499,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,7</b>	<b>-12,7</b>	<b>-14,2</b>	<b>2 275</b>	
<b>Total hors intérimaires</b>	<b>120,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,7</b>	<b>-15,0</b>	<b>-15,8</b>	<b>17 617,5</b>	<b>-159,4</b>	<b>-268,1</b>	<b>-284,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,8</b>	<b>-13,0</b>	<b>-14,6</b>	<b>2 282</b>	
Associations	8,4	0,6	0,7	0,5	-2,3	-11,6	-12,6	1 689,4	-23,2	-38,6	-56,1	-0,2	0,1	0,2	-1,3	-2,2	-3,2	-2,2	-8,3	-9,3	1 670	

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Acos-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

(\*) Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.

Comme dans le cas de l'hébergement-restauration, la diminution relativement faible des effectifs par rapport à la masse salariale s'explique par le recours massif du secteur au chômage partiel.

La baisse se poursuit ce trimestre dans le secteur du transport et entreposage : - 1,3 % (- 18 100 postes), après - 0,7 % au premier trimestre 2020.

Le secteur des activités juridiques, conseil, ingénierie, qui avait résisté à la crise au premier trimestre, détruit des postes ce trimestre : - 1,0 % (- 10 500 postes), après + 0,4 %. Sur un an, 12 100 postes ont néanmoins été créés dans ce secteur. De manière analogue les activités informatiques ne créent plus d'emploi ce trimestre : - 0,5 % (- 2500 postes), après + 0,4 %. Sur un an, la tendance reste toutefois à la hausse (+ 2,4 %, soit + 11 100 postes).

Les effectifs du secteur de l'action sociale, hébergement médico-social diminuent bien plus sensiblement qu'au

trimestre précédent : - 0,9 % (- 11 400 postes), après - 0,2 %.

La baisse s'accroît dans les activités financières et d'assurance (- 0,8 %, soit - 5 800 postes, après - 0,3 %) et dans les activités immobilières (- 1,2 %, soit - 2 900 postes, après - 0,7 %).

A l'image de l'hébergement-restauration, le secteur des activités récréatives est particulièrement impacté par le confinement : ses effectifs chutent de 8,1 % (- 22 700 postes, après - 5,6 %). Dans ce secteur, le chômage partiel représente au deuxième trimestre 35,7 % de la masse salariale, après 4,3 % au premier trimestre. Celui des activités de soutien administratif rebondit fortement du fait de la reprise de l'intérim (+ 4,6 %, soit + 85 200 postes, après - 15,5 %).

Dans le secteur des autres activités de service, les effectifs diminuent de 2,4 % (- 12 000 postes) ce trimestre, après une baisse de 1,9 % au trimestre précédent.

Les associations, très présentes dans ce secteur, enregistrent au global une contraction de 2,2 % des effectifs salariés, après - 1,3 % au trimestre précédent. Dans l'administration publique, les effectifs décroissent de 1,7 % ce trimestre (après + 0,0 %). Sur un an, ils se contractent de 1,7 % (- 3 300 postes).

Hormis les activités pour la santé humaine qui sont stables ce trimestre (après - 0,4 %), les autres secteurs voient leurs effectifs baisser. C'est notamment le cas de l'édition et audiovisuel (- 1,3 %, soit - 2 800 postes, après - 2,0 %), des autres activités scientifiques et techniques (- 1,4 %, soit - 2 800 postes, après - 1,1 %) et des télécommunications (- 1,9 %, soit - 2 300 postes, après - 0,9 %).

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête diminue ce trimestre de 12,9 %, après la baisse de 2,6 % le trimestre dernier. Sur un an, l'évolution du salaire moyen par tête s'établit à - 14,3 %.

### Les régions de l'ouest et du sud à l'exclusion de la Provence-Alpes-Côte d'azur et de la Corse détruisent moins de postes

Au deuxième trimestre 2020, les effectifs salariés continuent de baisser dans toutes les régions de France.

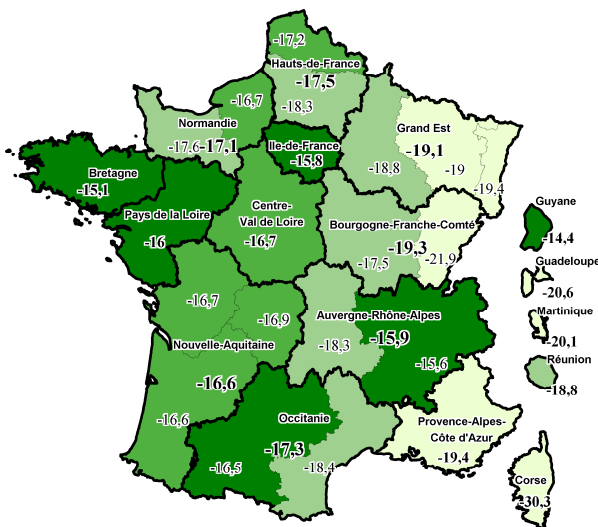
Sur un an, en France métropolitaine, les effectifs salariés diminuent dans toutes

les régions. L'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les régions situées sur les façades atlantique et méditerranéenne hors Paca et Corse affichent les baisses les moins fortes,

inférieures ou égales à 2,5 %. Dans les régions du centre, de l'est et du nord de la France, les baisses sont plus marquées.

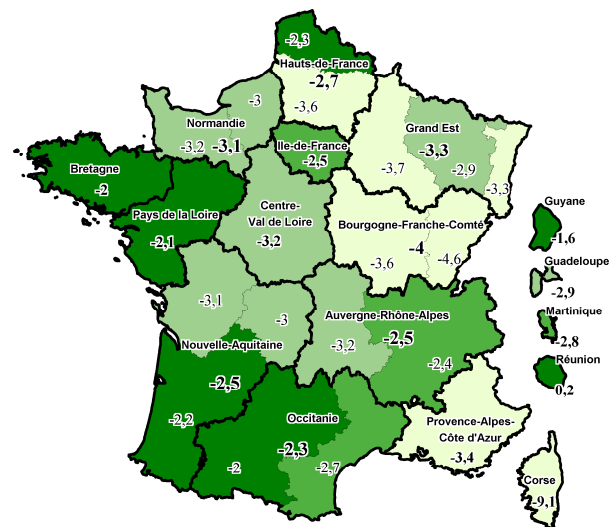
**Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au premier trimestre 2020**

Evolution nationale : - 16,8 %



**Carte 2 : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2020**

Evolution nationale : - 2,7 %



Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaire)

Le secteur du bâtiment crée des postes salariés sur un an dans toutes les régions de la métropole à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté (- 0,4 %). Si la croissance des effectifs est forte en Île-de-France (+ 2,9 %), Corse (+ 2,3 %), Occitanie (+ 1,5 %) et Bretagne (+ 1,5 %), elle est en revanche moins prononcée dans les régions Pays de la Loire (+ 0,9 %), Paca (+ 0,9 %), Centre-Val de Loire (+ 0,9 %), Grand-est (+ 0,7 %) et Hauts-de-France (+ 0,5 %).

Dans le secteur de l'industrie, les effectifs salariés reculent dans toutes les régions métropolitaines sur un an. La Corse (- 5,5 %), la Bourgogne-Franche-Comté (- 2,3 %) et les Hauts-de-France (- 2,1 %) sont celles qui détruisent le plus de postes salariés. En revanche les régions de l'ouest et du sud (Bretagne (- 0,5 %), Pays-de Loire (- 0,1 %), Nouvelle-Aquitaine (- 0,9 %) et Occitanie (- 0,7 %) résistent mieux à la crise économique.

Sur un an, les effectifs salariés du commerce progressent en Bretagne (+ 0,4 %), Pays-de Loire (+ 0,2 %) et sont stables en Occitanie (- 0,0 %). La baisse des effectifs du secteur est plus marquée en Corse (- 7,7 %), l'Île-de France (- 1,7 %) et la Paca (- 1,6 %).

Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement-restauration baissent fortement sur un an dans toutes les régions métropolitaines. Le secteur a été particulièrement impacté par la mise en place des mesures de confinement.

Dans les Dom, les effectifs se contractent dans toutes les régions à l'exception de la Réunion.

A la Réunion, la progression des effectifs salariés (+ 0,2 %) est surtout portée par les autres services hors intérim (+ 1,6 %) et le BTP (+ 0,4 %). Le commerce (- 1,0 %) et l'hébergement-restauration (- 3,2 %) perdent des effectifs (- 1,6 %). Le secteur du BTP (+ 4,9 %) crée des postes salariés.

Les effectifs salariés diminuent de 2,8 % en Martinique. La baisse concerne tous les secteurs de la région.

En Guyane, le secteur de l'intérim (- 22,0 %) et celui de l'hébergement-restauration (- 13,3 %) tirent à la baisse les effectifs salariés de l'ensemble de la région.

En Guadeloupe, les effectifs salariés sont aussi en baisse (- 2,9 %). Les secteurs de l'intérim (- 28,8 %) et l'hébergement-restauration (- 12,1 %) sont ceux qui perdent le plus de postes.

Sur un an, la masse salariale se contracte dans toutes les régions métropolitaines. L'évolution salariale varie ainsi entre - 30,3 % (en Corse) et - 15,1 % (en Bretagne). Outre-mer, l'évolution de la masse salariale est comprise entre - 20,6 % en Guadeloupe et - 14,4 % en Guyane.

Pierre Amoros  
Djibrine Barka Adoum  
Gilles Capon  
Jérôme Mathias  
Thierry Ziliotto

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Arnaud Boulliung  
Urssaf d'Alsace

### Encadré 1 : Révision de l'estimation provisoire de l'évolution de la masse salariale du deuxième trimestre 2020

	Hors prime exceptionnelle			Y compris prime exceptionnelle		
	Baromètre 28 août 2020	Acos Stat 8 septembre 2020	Révision	Baromètre 28 août 2020	Acos Stat 8 septembre 2020	Révision
Glissement trimestriel	-15,9 %	-15,8 %	+0,1 pt	-15,3 %	-15,2 %	+0,1 pt
Glissement annuel	-16,9 %	-16,8 %	+0,1 pt	-16,1 %	-16,0 %	+0,1 pt

Source : Acos-Urssaf

Lecture : Par rapport à l'estimation provisoire publiée dans le Baromètre économique du 28 août 2020, le glissement trimestriel au premier trimestre 2020 de la masse salariale hors prime exceptionnelle a été révisé à la hausse de 0,1 point (- 15,8 % contre - 15,9 %). Celui de la masse salariale y compris prime est également révisé à la hausse de 0,1 point.

### Encadré 2 : Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres

	Révision du glissement trimestriel de masse salariale (en points)		Révision de l'évolution trimestrielle du niveau d'emploi (en milliers)		Révision du glissement trimestriel d'emploi(en points)	
	2019 T4	2020 T1	2019 T4	2020 T1	2019 T4	2020 T1
<b>Industrie</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Construction</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,9</b>	<b>6,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Tertiaire hors intérim	0,0	0,1	-2,7	6,7	0,0	0,0
Intérim	0,0	0,0	0,8	-0,5	0,1	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,1</b>	<b>9,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Total hors intérim</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>

Source : Acos-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Lecture : Par rapport à la publication du 11 juin 2020, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la hausse de 10 000 postes pour le premier trimestre 2020 et à la baisse 2 900 postes pour le quatrième trimestre 2019. En termes de pourcentage, l'évolution progresse de 0,1 point pour le premier trimestre et reste inchangée pour le quatrième trimestre 2019.



## Encadré 2 (suite) : Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres

Secteurs d'activité (NACE38)	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2019 T4	2020 T1	2019 T4	2020 T1	2019 T4	2020 T1
BZ Industries extractives	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
CA Industries agro-alimentaires	0,0	0,0	-0,1	0,4	0,0	0,1
CB Habillement, textile et cuir	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2
CC Bois et papier	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
CD Cokéfaction et raffinage	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
CE Industrie chimique	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
CF Industrie pharmaceutique	-0,2	0,2	0,0	-0,1	0,0	-0,2
CG Industrie des plastiques ...	0,0	0,0	-0,1	-0,3	0,0	-0,1
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	0,0	0,1	0,0	0,7	0,0	0,2
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,1
CJ Fabrication d'équipements élec.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
CL Fabrication de matériels de transport	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
CM Autres industries manufacturières...	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
DZ Produ. et distribution d'électricité, gaz	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
EZ Production et distribution d'eau ...	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
FZ Construction	0,0	0,0	0,2	2,3	0,0	0,2
GZ Commerce, réparation auto moto	0,0	0,1	0,1	2,3	0,0	0,1
HZ Transports et entreposage	0,0	0,0	-1,4	2,5	-0,1	0,2
IZ Hébergement et restauration	0,0	0,1	-0,4	0,4	0,0	0,0
JA Edition et audiovisuel	0,0	0,1	-0,1	-0,5	0,0	-0,2
JB Télécommunications	0,0	0,0	-0,1	0,2	-0,1	0,2
JC Activités informatiques	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,1
KZ Activités financières et d'assurance	-0,1	0,4	-0,1	0,1	0,0	0,0
LZ Activités immobilières	-0,1	0,0	-0,3	0,2	-0,1	0,1
MA Activités juridiques, de conseil ...	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
MB Recherche et développement	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2
MC Autres activités scientifiques et tech.	0,1	-0,1	0,0	-0,5	0,0	-0,2
NZ Activités de services administratifs ...	0,0	0,1	0,6	0,6	0,0	0,0
OZ Administration publique	-0,1	0,1	-0,3	0,0	-0,2	0,0
PZ Enseignement	0,0	0,1	0,1	-0,2	0,0	-0,1
QA Activités pour la santé humaine	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
QB Action sociale et héberg. médico-social	0,0	0,0	0,2	0,7	0,0	0,1
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,1
SZ Autres activités de services	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,1</b>	<b>9,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Total hors intérim</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

### Encadré 3 : Évolutions de la masse salariale et du salaire moyen par tête intégrant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette déplafonnée de cotisations de sécurité sociale (encadré 4). Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales et reconduite sous certaines conditions à partir du 28 décembre 2019.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est totalement exonérée de

prélèvements sociaux et d'impôts dans la limite de 1 000 € pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. La prime instituée en décembre 2018 pouvait être versée jusqu'au 31 mars 2019. Le dispositif qui a été reconduit en décembre 2019 prévoyait un versement jusqu'au 30 juin 2020 mais est réservée aux entreprises ayant conclu un accord d'intéressement. Toutefois, dans le cadre de la crise du Covid-19, l'ordonnance du 1er avril 2020 a reporté au 31 août la date limite de versement et supprimé la condition relative à l'accord d'intéressement. Le

plafond est néanmoins doublé (2 000 €) en cas de mise en œuvre d'un tel accord.

La prise en compte de cette prime (1,2 Md€ au deuxième trimestre 2020 et 1,6 Md€ à fin juin après 2,2 Md€ en 2019) ramène l'évolution trimestrielle de la masse salariale de -15,8 % à -15,2 % au deuxième trimestre 2020. Sur un an, la baisse passe de -16,8 % à -16 %. Le salaire moyen par tête, prime comprise, se contracte de 12,0 % ce trimestre (après -2,4 %).

Tableau 2b : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT\* par grand secteur d'activité économique (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)

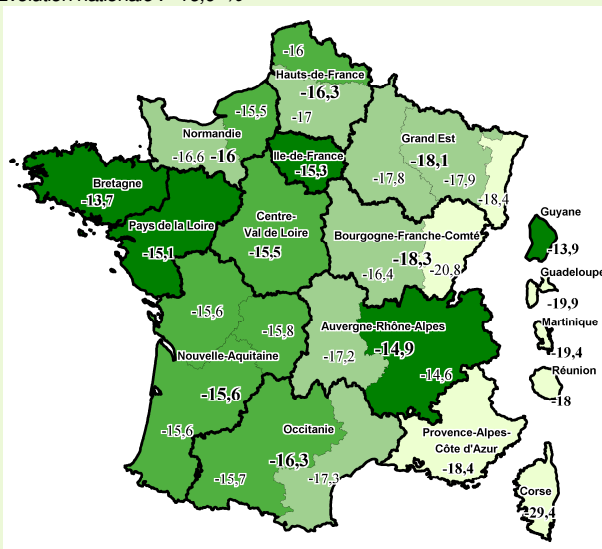
Grands secteurs	Masse salariale							Effectifs salariés							SMPT						
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage				GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)			
		GT		GA					sur 3 mois	sur 1 an	GT										
		2020 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2				2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2				2020 T2		
<b>Industrie</b>	<b>25,3</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>-12,2</b>	<b>-12,3</b>	<b>2 982</b>	<b>-10,7</b>	<b>-27,4</b>	<b>-37,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>-11,3</b>	<b>-11,4</b>	<b>2 822</b>
<b>Construction</b>	<b>8,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,8</b>	<b>0,9</b>	<b>-7,3</b>	<b>-13,6</b>	<b>-17,6</b>	<b>1 470</b>	<b>-3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>19,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>-7,7</b>	<b>-12,8</b>	<b>-18,4</b>	<b>1 903</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>91,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,6</b>	<b>-16,1</b>	<b>-16,8</b>	<b>13 743</b>	<b>-463,7</b>	<b>-132,6</b>	<b>-481,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-3,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,3</b>	<b>-12,3</b>	<b>-13,4</b>	<b>2 225</b>
Tertiaire hors intérimaires	88,1	0,0	1,1	0,7	-2,3	-15,0	-15,5	13 165	-145,1	-240,7	-266,3	0,4	0,2	0,6	-1,1	-1,8	-2,0	-2,5	-12,7	-13,9	2 232
Intérimaires	2,9	-1,3	-0,6	0,3	-7,5	-38,6	-43,4	578	-318,6	108,1	-215,3	-0,3	-0,3	-0,3	-40,4	23,0	-27,1	-0,7	-6,1	-6,5	2 040
<b>Total</b>	<b>124,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,5</b>	<b>-15,2</b>	<b>-16,0</b>	<b>18 195</b>	<b>-478,0</b>	<b>-160,0</b>	<b>-499,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,4</b>	<b>-12,0</b>	<b>-13,3</b>	<b>2 298</b>
Total hors intérimaires	121,7	-0,2	1,0	0,7	-2,4	-14,4	-15,0	17 618	-159,4	-268,1	-284,0	0,3	0,2	0,6	-0,9	-1,5	-1,6	-2,5	-12,4	-13,7	2 305

\* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Carte 1b : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au premier trimestre 2020 (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)

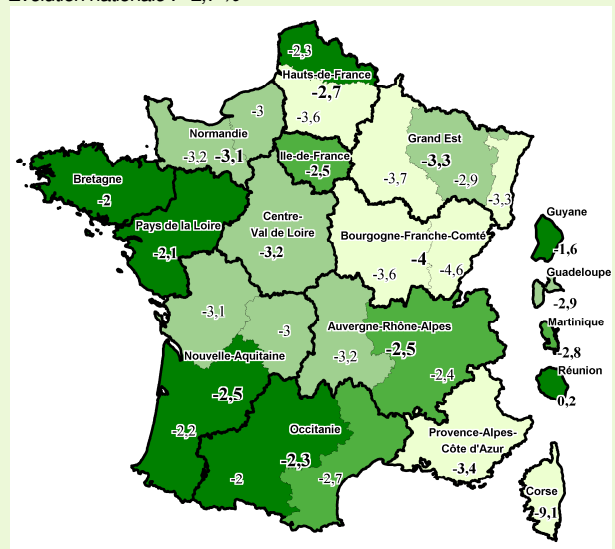
Evolution nationale : -16,0 %



Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Carte 2b : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2020 (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)

Evolution nationale : -2,7 %



Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

**Tableau 3b : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT\* par secteur détaillé d'activité (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)**

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale							Effectifs salariés									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)	
		GT			GA				sur 3 mois			GT			GA						
2020 T2	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T1	2020 T2	2020 T2	2020 T2	
BZ Industries extractives	0,2	-0,1	-1,5	1,8	-3,6	-5,4	-8,5	20,9	0,0	0,0	-0,2	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2	0,0	-0,7	-3,3	-4,9	-7,4	2 925
CA Industries agro-alimentaires	3,5	-0,3	0,8	0,6	-0,7	-7,9	-7,3	510,2	-1,2	-5,8	-3,0	0,3	0,3	0,5	-0,2	-1,1	-0,6	-0,9	-6,7	-6,8	2 267
CB Habillement, textile et cuir	0,7	-1,8	0,6	0,6	-1,8	-16,9	-17,3	101,4	-1,1	-1,1	-1,6	0,2	0,3	0,2	-1,0	-1,1	-1,6	-1,7	-15,6	-16,4	2 142
CC Bois et papier	1,3	-2,1	0,2	-0,4	-2,9	-2,6	-5,7	160,2	-0,8	-1,6	-3,8	-0,8	-0,6	-0,3	-0,5	-1,0	-2,3	-2,7	-1,3	-3,1	2 636
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	-0,7	-0,4	-0,2	0,3	-1,1	-1,3	9,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,4	0,1	-0,3	-0,6	-1,2	0,4	-0,4	-0,2	4 889
CE Industrie chimique	1,6	-1,4	0,5	-0,2	1,8	-5,6	-3,5	140,9	-0,1	-0,4	0,1	0,2	0,4	0,0	-0,1	-0,3	0,0	1,8	-5,4	-3,8	3 778
CF Industrie pharmaceutique	1,0	0,2	0,4	0,3	3,6	-0,9	3,4	78,8	0,4	-0,2	0,4	0,4	0,4	-0,1	0,5	-0,2	0,5	3,6	-1,2	2,5	4 236
CG Industrie des plastiques ...	1,9	-1,4	-0,1	-0,1	-2,4	-16,3	-18,4	252,0	-1,6	-2,1	-5,6	-0,2	-0,3	-0,5	-0,6	-0,8	-2,2	-2,0	-15,3	-16,6	2 504
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	2,6	-0,8	-0,2	0,0	-3,9	-17,3	-20,6	371,7	-2,6	-5,0	-10,1	-0,1	-0,3	-0,4	-0,7	-1,3	-2,6	-3,6	-16,0	-18,8	2 359
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	1,4	-0,6	0,4	0,9	0,8	-9,3	-7,4	125,8	-0,4	-0,8	-1,0	0,2	0,1	0,0	-0,3	-0,6	-0,8	0,9	-8,9	-7,1	3 815
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,0	-1,3	-0,2	0,4	1,3	-14,1	-12,8	103,2	-0,5	-1,4	-2,4	0,0	-0,2	-0,4	-0,4	-1,3	-2,3	1,6	-13,1	-11,2	3 066
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,5	-0,9	0,3	0,3	-1,3	-13,9	-14,5	171,4	-1,4	-1,5	-2,6	0,1	0,1	0,1	-0,8	-0,9	-1,5	-1,3	-12,8	-13,5	2 922
CL Fabrication de matériels de transport	3,2	-1,2	0,5	0,6	0,3	-22,9	-21,8	351,7	-0,3	-3,6	-3,9	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-1,0	-1,1	0,4	-22,4	-21,3	3 025
29- Industrie automobile	1,3	-1,8	-0,1	0,4	-0,6	-32,1	-32,3	186,5	-0,9	-2,4	-5,6	-0,5	-0,3	-0,8	-0,5	-1,3	-2,9	-0,1	-31,2	-30,4	2 365
30- Fab. autres matériels de transport	1,9	-0,6	1,1	0,8	1,1	-14,7	-12,1	165,2	0,7	-1,2	1,8	0,8	0,6	0,8	0,4	-0,7	1,1	0,7	-14,9	-14,0	3 768
CM Autres industries manufacturières...	2,0	-0,5	0,8	0,7	-3,1	-16,1	-17,5	268,5	-1,3	-2,0	-1,9	0,1	0,3	0,2	-0,5	-0,7	-0,7	-3,1	-15,1	-16,9	2 497
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,2	-1,8	0,5	0,1	1,0	-1,3	0,2	165,3	-0,2	-0,5	-1,0	-0,3	-0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,6	1,0	-0,8	1,0	4 367
EZ Production et distribution d'eau ...	1,2	-1,3	0,4	0,9	0,5	-8,9	-7,2	151,1	0,4	-1,4	-0,6	0,3	0,0	0,3	0,2	-0,9	-0,4	0,3	-8,4	-7,2	2 561
FZ Construction	8,3	-0,3	1,8	0,9	-7,3	-13,6	-17,6	1 470,3	-3,5	0,0	19,7	0,6	0,8	0,8	-0,2	0,0	1,4	-7,7	-12,8	-18,4	1 903
41- Construction de bâtiments	1,1	-0,3	1,5	-0,1	-4,7	-14,0	-16,9	153,1	-1,3	0,0	0,0	0,3	0,7	0,2	-0,9	0,0	0,0	-4,6	-12,8	-16,6	2 398
42- Génie civil	1,2	-1,4	2,0	1,1	-4,8	-13,0	-14,6	175,9	0,3	0,4	4,0	0,9	1,0	0,9	0,2	0,2	2,3	-5,3	-13,3	-16,9	2 286
43- Travaux de construction spécialisés	6,0	-0,1	1,9	1,1	-8,2	-13,6	-18,4	1 141,3	-2,5	-0,4	15,7	0,6	0,7	0,9	-0,2	0,0	1,4	-8,6	-12,7	-19,0	1 777
GZ Commerce, réparation auto moto	19,2	-0,3	0,7	0,7	-2,9	-15,0	-16,4	3 065,2	-19,5	-28,2	-24,9	0,2	0,1	0,7	-0,6	-0,9	-0,8	-3,2	-13,6	-15,7	2 089
45- Commerce et réparation auto moto	2,2	0,0	1,1	0,8	-5,7	-24,6	-27,5	385,4	-1,1	-2,2	1,0	0,3	0,7	0,4	-0,3	-0,6	0,3	-5,9	-23,7	-27,5	1 879
46- Commerce de gros, hors auto moto	8,0	0,3	0,7	0,6	-2,2	-14,4	-15,2	930,3	-4,0	-10,8	-11,0	0,2	0,0	0,5	-0,4	-1,2	-1,2	-2,4	-13,4	-14,5	2 857
47- Commerce de détail, hors auto moto	9,0	-1,0	0,5	0,7	-2,8	-12,9	-14,3	1 749,5	-14,4	-15,2	-14,9	0,2	0,0	0,8	-0,8	-0,9	-0,8	-3,1	-11,2	-13,3	1 724
HZ Transports et entreposage	9,5	-0,4	1,1	0,8	-2,9	-13,9	-14,9	1 394,8	-9,7	-18,1	-19,8	0,1	0,3	0,3	-0,7	-1,3	-1,4	-2,9	-12,4	-13,8	2 270
IZ Hébergement et restauration	2,5	0,6	1,3	1,3	-10,7	-56,3	-60,0	1 045,6	-51,6	-84,4	-112,2	1,3	0,0	2,0	-4,4	-7,5	-9,7	-10,9	-51,1	-56,1	794
55- Hébergement	0,6	-0,3	1,1	0,3	-7,1	-60,4	-62,7	215,8	-15,2	-30,2	-43,6	0,8	0,1	0,6	-5,8	-12,3	-16,8	-6,4	-53,3	-56,1	938
56- Restauration	1,9	1,0	1,3	1,6	-12,0	-54,8	-59,0	829,8	-36,4	-54,3	-68,6	1,4	0,0	2,5	-4,0	-6,1	-7,6	-12,5	-50,1	-55,9	756
JA Edition et audiovisuel	2,3	0,2	0,8	-0,1	-0,4	-15,5	-15,2	213,7	-4,4	-2,8	-7,3	0,2	0,5	-0,5	-2,0	-1,3	-3,3	0,2	-12,3	-11,7	3 647
JB Télécommunications	1,3	-1,4	-0,1	-0,1	0,0	-4,5	-4,6	121,9	-1,1	-2,3	-3,9	-1,7	-0,5	0,1	-0,9	-1,9	-3,1	0,1	-1,9	-0,7	3 653
JC Activités informatiques	5,3	1,0	2,0	2,0	0,0	-7,9	-4,3	470,6	1,8	-2,5	11,1	1,1	1,4	1,1	0,4	-0,5	2,4	-0,6	-8,0	-7,4	3 754
KZ Activités financières et d'assurance	9,6	-0,5	1,1	-0,9	2,2	-5,3	-3,0	755,8	-2,5	-5,8	-7,2	0,1	0,0	0,1	-0,3	-0,8	-0,9	2,2	-4,4	-2,3	4 230
LZ Activités immobilières	1,9	-0,4	0,9	1,3	-1,6	-12,1	-11,6	249,5	-1,8	-2,9	-4,6	-0,3	-0,3	0,3	-0,7	-1,2	-1,8	-1,6	-10,2	-9,5	2 541
MA Activités juridiques, de conseil ...	11,0	0,8	2,1	1,9	-2,1	-11,9	-10,2	1 084,7	4,1	-10,5	12,1	0,6	1,1	0,6	0,4	-1,0	1,1	-2,4	-11,6	-11,8	3 378
MB Recherche et développement	1,3	0,9	0,5	-0,1	1,0	-2,8	-1,4	101,6	0,2	-0,1	0,7	0,6	0,3	0,3	0,2	-0,1	0,7	0,8	-3,1	-2,7	4 241
MC Autres activités scientifiques et tech.	1,5	0,9	1,0	0,3	-2,8	-18,7	-19,9	202,3	-2,3	-2,8	-4,2	0,3	0,3	0,2	-1,1	-1,4	-2,0	-2,7	-16,2	-17,8	2 510
NZ Activités de services administratifs ...	9,3	-0,2	0,3	0,6	-4,1	-25,7	-28,1	1 945,2	-342,5	85,2	-248,4	0,3	0,1	0,3	-15,5	4,6	-11,3	-4,2	-23,4	-26,6	2 276
OZ Administration publique	1,6	0,2	-0,3	-0,1	1,2	-2,6	-1,8	186,3	0,0	-3,3	-3,2	0,7	-0,2	0,2	0,0	-1,7	-1,7	1,1	-1,8	-1,4	2 850
PZ Enseignement	1,7	-0,7	0,7	0,4	-2,2	-15,8	-16,8	343,4	-3,7	-8,0	-12,1	-0,2	0,2	-0,3	-1,0	-2,3	-3,4	-1,9	-12,7	-13,4	1 659
QA Activités pour la santé humaine	3,8	-0,6	0,7	0,6	-0,7	-8,2	-7,6	579,1	-2,4	0,1	0,2	0,1	0,0	0,5	-0,4	0,0	0,0	-0,9	-7,2	-7,0	2 198
QB Action sociale et héberg. médico-social	5,9	-0,8	1,0	0,7	-1,0	-5,5	-4,9	1 248,2	-1,9	-11,4	-2,2	0,3	0,0	0,9	-0,2	-0,9	-0,2	-1,4	-4,6	-5,0	1 583
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,0	1,0	2,9	0,5	-8,3	-48,0	-50,7	258,4	-16,6	-22,7	-35,7	0,6	0,6	0,7	-5,6	-8,1	-12,1	-7,7	-40,6	-44,0	1 299
SZ Autres activités de services	2,2	-0,5	0,7	0,6	-5,8	-18,4	-22,1	476,6	-9,7	-12,0	-20,0	-0,2	0,2	0,2	-1,9	-2,4	-4,0	-5,5	-14,3	-18,1	1 542
<b>Total</b>	<b>124,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,5</b>	<b>-15,2</b>	<b>-16,0</b>	<b>18 195,4</b>	<b>-478,0</b>	<b>-160,0</b>	<b>-499,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,4</b>	<b>-12,0</b>	<b>-13,3</b>	<b>2 298</b>
<b>Total hors intérimaires</b>	<b>121,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-2,4</b>	<b>-14,4</b>	<b>-15,0</b>	<b>17 617,5</b>	<b>-159,4</b>	<b>-268,1</b>	<b>-284,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>-12,4</b>	<b>-13,7</b>	<b>2 305</b>
Associations	8,5	-0,8	0,7	0,5	-2,0	-10,9	-11,6	1 689,4	-23,2	-38,6	-56,1	-0,2	0,1	0,2	-1,3	-2,2	-3,2	-1,9	-7,5	-8,2	1 690

\* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

**Encadré 4 : Sources et méthodologie**

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [acoss.fr](http://acoss.fr).

La présente publication s'appuie sur les données de la base **Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Dom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production AcoSS sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'AcoSS en assure *a contrario* l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au troisième trimestre 2018, le nombre de comptes trimestriels actifs est d'environ 15 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'AcoSS à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronologie des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production AcoSS qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction AcoSS-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre

l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'AcoSS fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'AcoSS Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

**La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette (encadré 4)**. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil

pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (*AcoSS Stat n°269*) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'AcoSS.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

**L'effectif moyen** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre, sauf aux deux premiers trimestres 2020. Au premier trimestre 2020, des pondérations (5/6, 1/6) ont été retenues pour tenir compte de la mise en œuvre du confinement à la mi-mars. Au deuxième trimestre, une formule spécifique a été appliquée afin de tenir compte du niveau bas des mois d'avril et mai relativement à ceux de mars et juin :

$$\text{Eff}_{\text{moyT2}} = \text{Eff}_{\text{fin}_{\text{moisT2}}} + (1/6 * \text{GA}_{\text{mars}} + 1/3 * \text{GA}_{\text{avril}} + 1/3 * \text{GA}_{\text{mai}} + 1/6 * \text{GA}_{\text{juin}}) - \text{GA}_{\text{juin}}$$

**Le salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. A partir de la présente publication, les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

**Le glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.ursaf et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.**

**Retrouvez sur [acoss.fr](http://acoss.fr) les publications de l'AcoSS et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.**